

## **4. Le dossier médical partagé (DMP)**

# Le dossier médical partagé (DMP)



## Le DMP, c'est quoi ?

- **Le Dossier Médical Partagé (DMP)** est le carnet de santé numérique des usagers : il permet d'assurer la conservation de données et de documents de santé ou du médico social de manière sécurisée, et leur partage entre professionnels de santé, du médico social ou du social habilités lorsque cela est utile pour la prévention, la continuité ou la coordination des soins.
- L'utilisation du DMP dans les ESSMS a pour objectif de permettre aux professionnels de ces structures intervenant autour de la prise en charge d'un usager de consulter ces documents (avec l'accord de l'utilisateur), et d'y déposer les documents produits par les structures sociales et médico-sociales (projet personnalisé d'accompagnement, compte-rendu de consultation, dossier de liaison d'urgence...) directement depuis le DUI. Cela permet également à l'utilisateur de consulter ces documents, de manière centralisée, au sein de Mon Espace Santé.

### LE DMP, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Votre historique de soins des 12 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie



Vos antécédents médicaux (pathologie, allergies...)



Vos résultats d'examens (radio, analyses biologiques...)



Vos comptes rendus d'hospitalisations



Les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence



Vos directives anticipées pour votre fin de vie



Source : france-assos-santé.org

! Depuis son ouverture officielle le 3 février 2022, **Mon espace santé** porte et généralise le DMP pour tous les citoyens français

mon  
ESPACE  
SANTÉ

Source : dmp.fr

# Le dossier médical partagé (DMP)

Mettre en œuvre le DMP en ESSMS



Phases	Etapes	Documentation
<b>1. Cadrer son projet et former les professionnels</b> 	Prendre connaissance de la documentation existante	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Site du DMP</a></li><li>• <a href="#">Site Mon espace santé</a></li><li>• <a href="#">Présentation de Mon espace santé par l'Assurance Maladie</a></li><li>• <a href="#">Webinaire ANS « Réussir mon espace santé »</a></li><li>• <a href="#">Webinaire ANS « Mon espace santé secteur médico-social »</a></li></ul>
	Identifier la liste complète des professionnels concernés par l'arrivée du DMP dans les ESSMS sur la base de la matrice d'habilitation ( <i>tableau récapitulant les conditions d'accès en consultation des professionnels aux différents types de documents selon leur profession ou leur discipline</i> )	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Matrice d'habilitation DMP</a></li></ul> <p><i>Il est important de différencier les professionnels qui seraient uniquement amenés à alimenter le DMP au sein du DUI (via l'utilisation de certificats), de ceux qui pourraient en faire la consultation, celle-ci étant soumise à l'obligation par les professionnels de disposer de cartes CPS.</i></p>
	Former les professionnels identifiés à l'alimentation du DMP via le DUI et mener des actions de sensibilisation de manière plus globale sur le DMP auprès de l'ensemble des professionnels de la structure	

# Le dossier médical partagé (DMP)

Mettre en œuvre le DMP en ESSMS



Phases	Etapes	Documentation
<b>2. Déployer le DMP</b> 	<p>Identifier les cas d'usage d'utilisation du DMP dans la structure et définir notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Documents à déposer dans le DMP : projet personnalisé, synthèse médicale, dossier de liaison d'urgence (DLU), lettre de liaison, grille d'évaluation, directives anticipées, etc.</li><li>- Fréquence de dépôt des documents et lien avec les différentes étapes de l'accompagnement des usagers</li><li>- Cas de consultation du DMP dans le cadre de l'accompagnement des usagers</li><li>- Professionnels concernés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Fiche n°1 – PA PH DOM – David fait une chute</a></li><li>• <a href="#">Fiche n°2 – PA PH DOM – Marion réalise des examens</a></li><li>• <a href="#">Fiche n°3a – DOM – Laura bénéficie d'interventions multiples à domicile</a></li><li>• <a href="#">Fiche n°3b – DOM – Laura bénéficie d'interventions multiples à domicile</a></li><li>• <a href="#">Fiche n°4 – PH – Julien va entrer en IME</a></li><li>• <a href="#">Fiche n°5 – PH – Charlotte utilise Mon espace santé à la suite d'une vaccination</a></li></ul>
	<p>Communiquer vers les usagers sur l'utilisation du DMP et l'arrivée de Mon espace santé (mise à jour des livrets d'accueil, affiches, envoi de documentation dédiée, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Mon espace santé – Information du patient pour alimenter et consulter le DMP</a></li><li>• <a href="#">CNIL - L'espace numérique de santé (ENS ou Mon espace santé) et le dossier médical partagé (DMP) : questions-réponses</a></li></ul>

# Le dossier médical partagé (DMP)

## Mettre en œuvre le DMP en ESSMS

### Partager des données personnelles de santé



Le partage est sécurisé et facilité entre professionnels de santé, du social ou du médico-social et avec les usagers

1

### Accompagner l'évolution des pratiques et le développement des usages

Le DMP implique de nouvelles pratiques professionnelles et une évolution en conséquence des organisations de travail



2

### Suivre les indicateurs relatifs à la mise en place du DMP



Par exemple : le nombre de DMP alimentés, le type et le nombre de documents déposés, etc.  
L'utilisation du SI Pilotage DMP peut faciliter ce suivi (jusqu'à 3 personnes par structure peuvent en faire la demande d'accès)

3

# Le dossier médical partagé (DMP)



## Cas d'usage - David fait une chute (PA / PH / DOM)

David est accueilli dans un ESMS. Peu après son admission, il fait une chute durant la journée, qui va nécessiter son hospitalisation pour un court séjour, avant son retour dans l'ESMS.



Acteurs



Service socle

